

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 janvier 2013

Santé et sécurité au travail : Séniors, des accidents moins fréquents mais des conséquences plus lourdes

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) publie dans sa revue *Hygiène et sécurité du travail* un article sur les accidents du travail survenant chez les seniors. Réalisé à partir des statistiques 2010 de la CNAMTS, cette analyse montre notamment que si cette catégorie de salariés a moins d'accidents que celle des travailleurs plus jeunes, ils peuvent rencontrer des difficultés de récupération plus importantes.

Les seniors constituent une population de plus en plus importante du monde du travail. Selon les projections de l'Insee, la part des 55 ans et plus dans la population active devrait atteindre presque 19 % en 2030 contre 13,2 % en 2011. Cette perspective pose la question de la santé au travail des seniors et des actions spécifiques de prévention à mettre en place.

L'article publié dans le numéro 229 de la revue *Hygiène et sécurité du travail* de l'INRS propose un état des lieux quantitatif et qualitatif des accidents du travail chez les travailleurs vieillissants en France. Il analyse les statistiques 2010 de la CNAMTS¹ et des récits d'accidents extraits de la base de données EPICEA².

Une catégorie de salariés particulière

S'ils connaissent un déclin de leurs capacités fonctionnelles (baisse des capacités musculaires, cardio-respiratoires, proprioceptives, sensorielles, mentales...), les travailleurs âgés, forts de leurs expériences, mettent en œuvre différentes stratégies d'anticipation, d'évitement ou d'utilisation du collectif pour limiter les risques d'accidents.

Ainsi, les statistiques 2010 de la CNAMTS indiquent que la fréquence d'accidents diminue avec l'âge. En effet, 16 % des accidents du travail en France concernent des personnes de plus de 50 ans qui représentent 23 % des salariés. Par opposition, 34 % des accidents touchent des travailleurs de moins de 30 ans alors qu'ils constituent, eux aussi, environ 23 % des salariés.

En revanche, ces données montrent une augmentation de la gravité avec l'âge : 32 % des incapacités permanentes concernent des salariés de plus de 50 ans pour seulement 14 % chez les moins de 30 ans. De la même façon, 41 % des décès concernent les plus de 50 ans contre 12 % chez les moins de 30 ans.

Ces chiffres soulignent également que, quel que soit le secteur professionnel, les chutes de hauteur, les accidents de plain-pied et les malaises sont caractéristiques des seniors.

Les données qualitatives issues de la base de données EPICEA illustrent quant à elles les difficultés de récupération après l'accident chez le travailleur vieillissant, voire le décès du salarié suite à des complications.

¹ Les statistiques de la CNAMTS sont éditées à partir des déclarations d'accident du travail rédigées par les entreprises.

² La base de données EPICEA est renseignée à partir des enquêtes réalisées par les CRAM, CARSAT et CGSS à la suite d'accidents du travail mortels ou d'accidents jugés pertinents pour la prévention des risques professionnels. Non exhaustive, EPICEA permet une approche qualitative et exploratoire des accidents.

Ces récits montrent également que l'expérience professionnelle n'est pas suffisante pour protéger les travailleurs vieillissants. Ainsi, les formations, l'accueil au poste de travail et la sensibilisation aux risques sont des mesures essentielles qui concernent aussi bien les seniors que les jeunes travailleurs, notamment au moment d'une nouvelle affectation.

S'il est difficile de montrer en quoi l'âge intervient en tant que facteur dans la survenue d'un accident, les données montrent qu'il peut jouer un rôle dans le cas des chutes et des pertes d'équilibre et des interactions avec un véhicule. L'âge peut également contribuer à rendre la gestion du stress plus difficile, s'ajouter à un état général de fatigue ou aggraver une pathologie sous-jacente (l'athérosclérose responsable d'infarctus, par exemple).

Néanmoins, les récits des accidents et les mesures prescrites ne mentionnent presque jamais le problème du vieillissement et les dispositions appropriées qui permettraient de mieux protéger les seniors. Du fait de la baisse des capacités physiologiques ou mentales, ces derniers peuvent avoir plus de difficultés à récupérer suite à un incident ou à identifier une situation à risque. Les procédures doivent donc être d'autant plus précises afin d'éviter au salarié d'avoir à compenser un manque d'organisation de la sécurité.

Les « seniors » font d'ores et déjà partie des priorités du cadrage stratégique de l'INRS pour les prochaines années.

Pour télécharger l'article :

www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ND%202368

Contact presse : Damien LARROQUE – 01 40 44 14 40 – damien.larroque@inrs.fr

A propos de l'INRS :

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS et gérée par un Conseil d'administration paritaire (employeurs et salariés). L'INRS, c'est aujourd'hui 633 personnes sur 2 centres : à Paris (214 personnes) et en Lorraine (419 personnes).

De l'acquisition de connaissances à leur diffusion en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser le plus largement possible une culture de prévention et proposer des outils méthodologiques et pratiques.

L'action de l'INRS s'articule autour de missions transversales : Etudes et recherche, assistance, formation, information.

www.inrs.fr Notre métier, rendre le vôtre plus sûr.

Et pour suivre l'actualité de l'INRS www.twitter.com/INRSFrance